

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-026 du 29 mars 2023**

**Portant sur les participations et subventions à inscrire aux budgets primitifs 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de CHAMPAGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 23/03/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 46	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 4 Absents : 4	Exprimés : 54	

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, LEFORT *suppléante* FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, CHAUSSAT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, VERDIER à LUQUET L, PIERRON à CHAUSSAT, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON, GLOMOT à MORANÇAIS.

**Excusés :** SCHMIDT, D'HULSTER, TRIMOULINARD, LARGE.

**Absents :** SIMONET B, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET.

**Secrétaire de séance :** Christian ÉCHEVARNE

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Le Vice-président communique la liste et les montants correspondants des participations et des subventions proposées à l'inscription au budget primitif 2023 de la communauté de communes.

Le montant s'élève à 201 393.73 € répartis comme suit :

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS À INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2023			
Article	ORGANISMES CONCERNÉS	Objet	Montant de la subvention
6574	Cercle cycliste de Mainsat /Evaux	Subvention	8 000,00 €
	Association "Les Galopins en Marche"	Subvention dans le cadre du financement de l'ALSH	21 000,00 €
	Association AGIR	Subvention dans le cadre du financement de l'ALSH 2022/2023	117 700,78 €
	JMF du Limousin - délégation de Chénérailles	École Chénérailles 462€ - École Saint Chabrais 90€-	552,00 €
			<b>147 252,78 €</b>
Écoles du territoire de la Communauté de Communes : Subventions Noël, classes découvertes, sorties pédagogiques			
6574	OCCE Coop Scolaire Maternelle Auzances		2 300,00 €
	OCCE Coop Scolaire Primaire Auzances		4 508,00 €
	OCCE Coop Scolaire Ec Bellegarde		2 098,00 €
	OCCE Coop Scolaire Ec Champagnat		5 679,00 €
	OCCE Coop Scolaire Ec Dontreix		1 784,95 €
	OCCE Coop Scolaire Ec Mainsat		1 794,00 €
	OCCE Coop Scolaire Ec Rougnat		1 150,00 €
	OCCE Coop Scolaire Ec Sannat		3 182,00 €
	OCCE Coop Scolaire Maternelle Crocq		1 681,00 €
	OCCE Coop Scolaire Ecole Elementaire Crocq		5 788,00 €
	OCCE Coop Scolaire Maternelle Mérinchal		874,00 €
	OCCE Coop Scolaire Primaire Mérinchal		2 664,00 €
	OCCE Coop Scolaire Ec St Silvain Bellegarde		570,00 €
	OCCE Coop Scolaire Ec Chénérailles		10 709,00 €
	OCCE Coop Scolaire Ec Lavaveix Les Mines		3 266,00 €
	OCCE 23 RPI Peyrat La Nonière St Chabrais		5 035,00 €
OCCE Coop Scolaire Ecole St Médard		1 058,00 €	
		<b>TOTAL SUBVENTIONS "ÉCOLES"</b>	<b>54 140,95 €</b>
		<b>TOTAL ENSEMBLE SUBVENTIONS</b>	<b>201 393,73 €</b>

Accusé de réception en préfecture

23-026

2023

16/03/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDER les propositions de participations et subventions à inscrire au budget primitif 2023, dont le tableau est annexé au présent projet de délibération ;
- AUTORISER le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire au suivi de ce dossier, notamment les conventions à intervenir ;
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 06 avril 2023  
Pour copie conforme, le 06 avril 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**

